

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2022

### Délibération n°2022 - 23 : convention d'application du règlement de site du Quadrilatère Richelieu

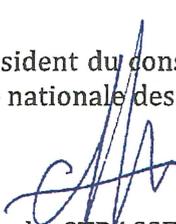
Vu la convention d'utilisation n°075-2016-0405 signée le 14 décembre 2016 entre l'Etat et l'ENC en tant qu'utilisateur secondaire, et en particulier son article 2 alinéa 2 ;

Vu le règlement de site du Quadrilatère Richelieu signé le 27 juillet 2022 entre la BnF, l'INHA et l'ENC, fixant les conditions d'occupation et de fonctionnement du site par les trois institutions ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2022, approuve la convention d'application du règlement de site du Quadrilatère Richelieu, et autorise la directrice de l'Ecole nationale des chartes à la signer.

Nombre de votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de  
l'Ecole nationale des chartes



Christophe STRASSEL